

Monsieur le Président ouvre la séance à 10h00. Il explique que pour des raisons statutaires, il ne peut plus exercer la présidence du SMITED et laisse la parole au doyen, monsieur Guy Cousin, délégué du Syndicat Mixte du Pays Thouarsais. Le compte rendu de la séance du Comité Syndical du 12 septembre 2005 est adopté à l'unanimité. Mr Jean-Michel BERNIER précise le motif de son abstention lors du vote du retrait de la demande d'exploitation d'un centre de tri préparation et stabilisation des déchets ménagers résiduels. En effet, il explique que pour lui, l'ouverture de cette installation n'est utile que si le SMITED ouvre un second centre de stockage pour maîtriser l'ensemble de la filière de traitement.

M. Jean-Charles PIED est nommé secrétaire de séance.

## Dossiers Administratifs

### INSTALLATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS ELUS PAR LES MEMBRES DU SMITED

Monsieur le Doyen d'âge expose :

VU les délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val du Thouet,

VU la délibération du Comité Syndical Syndicat Mixte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine,

Je déclare les nouveaux délégués installés dans leurs fonctions au sein de l'assemblée du SMITED :

| Collectivité          | Titulaire                               | Suppléant                  |
|-----------------------|---|----------------------------|
| <b>SVL</b>            | <b>13</b> M. GRELLIER Jean              | M. MARCHAIS Claude         |
|                       | M. BEALU Norbert                        | M. POINT Serge             |
|                       | M. BONNEAU Jean-Claude                  | M. LOISEAU Dominique       |
|                       | M. POTIRON Jean-Louis                   | M. MERCERON Rémi           |
|                       | Mme ROUYER Colette                      | M. GRIMAUD Jean Luc        |
|                       | Mme REGNIER Dominique                   | Mme MOULEVRIER Monique     |
|                       | M. GUILLET Jean-Marie                   | Mme CHARBONIER Corine      |
|                       | M. BERNIER Jean-Michel                  | M. GIRET Christian         |
|                       | M. PIERRE Gérard                        | M. PERROCHON Edmond        |
|                       | Mme PILLET Denise                       | M. CHARRIER Michel         |
|                       | M. CHUPIN Stéphane                      | M. BENOIT Jacques          |
|                       | M. GEAY Bernard                         | M. TOUCHARD Claude         |
|                       | M. SIMONEAU Jean                        | Mme COCHARD-RENOUX Monique |
| <b>SICTOM LOUBEAU</b> | <b>9</b> M. ROULLEAU Claude             | M. BRAUD Michel            |
|                       | M. POUPIN Pierre                        | Mme COPIN Annick           |
|                       | M. NOURISSON Michel                     | Mme LE SAUX Jeannie        |
|                       | M. NOCQUET Alain                        | M. COLLON Bernard          |
|                       | M. CHARRUYER François                   | M. ROBERT Michel           |
|                       | M. BOINIER Philippe                     | M. JOFFRIT Christophe      |
|                       | M. PROUST Adrien                        | M. GIRARD Benjamin         |
|                       | M. HEURTEBISE Michel                    | M. FOCHE Etienne           |
|                       | M. PROUST Bernard                       | M. BRAULT Frédéric         |
| <b>SMC</b>            | <b>10</b> Mme . TRAVERS Marie Françoise | M. TEULE Michel            |
|                       | M. GELOT Alain                          | M. MOREAU Léopold          |
|                       | M. COSSET Joël                          | M. BOUDINET Jean Claude    |

|                       |          |  |  |
|-----------------------|----------|--|--|
|                       |          | <b>Mme JEAN BAPTISTE Colette</b><br>M. GAUTRON Yves<br>M. MASSE Michel<br>M. TOURNAYRE Jean<br>M. BEAUDET Hubert<br>M. DRAPEAU Jean Luc<br><b>M. PIED Jean Charles</b>                             | <b>M. GUILLEMET P.</b><br>M. BRACONNEAU Pierre<br><b>Mme. NOUREAU D.</b><br>M. FAUCHER Bernard<br>M. LAIR Georges<br>M. MAGNIEN Henri<br>M. ARTAULT Roger  |
| <b>VAL DU THOUET</b>  | <b>1</b> | M. COIFFARD Jean François  | <b>M. CESBRON Jean Pierre</b>  |
| <b>COULONGES</b>      | <b>3</b> | M. RENOUEU Christian<br>M. DUTAUD Gilbert<br>Mme VERGNAUD Renée  | M. ASSAILLY Jean Jacques<br>Mme HARRAULT Michèle<br>M. ONILLON Denis   |
| <b>PARTHENAY</b>      | <b>4</b> | M. DIEUMEGARD Jacques<br>M. FERJOU Jean-Marie<br>M. GIRARD René<br>M. MIGEON Bernard   | M. LECARDEUX Paul<br>M. PASTUREAU Maurice<br>M. CHARRON René<br>M. GUILMAULT Claude  |
| <b>THENEZAY</b>       | <b>1</b> | M. DECOUT Francis  | M. RENARD Francis  |
| <b>SVMC</b>           | <b>1</b> | M. DENIS Luc   | M. PROUST Yvon   |
| <b>SMP THOUARSAIS</b> | <b>9</b> | M. FERJOU Claude<br>M. AUBIN Claude<br>M. VERGNAULT Jannick<br>M. GAUDICHEAU Jean-Jacques<br>M. COUSIN Guy<br>M. FOUCHEREAU Jean-Marie<br>M. JOLIVET Henri<br>M. PRINCAY Jacky<br>M. PAINEAU Henri | M. BONNIN Gérard<br>M. GOUIGNARD Joël<br>M. MENARD Bernard<br>M. RICHARD Michel<br>M. LETHOUÉIL Gilbert<br>Mme MARTIN Martine<br>Mme RIGOT Dominique<br>M. JACQUET Raymond<br>M. PAINEAU Bernard |
| <b>COMMUNES</b>       |          |  |  |
| <b>AVFSTGL</b>        | <b>1</b> | M. MARIA Jacky   | Mme SEMILLE Marie Joseph   |

52

LE COMITE SYNDICAL ADOPTE  
*Délibération n°ADDé/141005-AA1*

### **ELECTION DU PRESIDENT- PROCLAMATION DES RESULTATS**

Sous la présidence du Doyen d'Age

Ayant procédé à l'appel de candidature au poste de Président du Syndicat,

Un candidat se présente : M. Claude ROULLEAU

Après avoir fait voter les délégués à bulletins secrets,

M. ROULLEAU Claude, délégué du Sictom de Loubeau,

Ayant obtenu la majorité des suffrages au 1er tour du scrutin, est déclaré élu Président du SMITED.

Il est invité à venir occuper le fauteuil réservé au Président de l'Assemblée et de prendre en conséquence la Présidence de cette séance.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

Premier tour de scrutin :

Votants : 46  
Pouvoirs : 4  
Exprimés : 50  
Nuls : 0  
Blancs : 7  
Majorité : 26

M. ROULLEAU Claude, candidat unique, a obtenu 42 voix, M. BEALU Norbert a obtenu 1 voix.

*Délibération n°ADDé141005-AA2*

## **PROCEDURE D'ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU PAR LE PRESIDENT ELU**

Monsieur le Président expose :

La procédure d'élection des Vice-Présidents et Membres du Bureau s'opère dans les mêmes formes que celle de l'élection du Président.

Le Président propose la composition du Bureau pour l'élection des Vice-Présidents et Membres du SMITED :

- le Président du SMITED : M. ROULLEAU Claude
- 2 assesseurs : Mme PILLET Denise, M. JOLIVET Henri
- 1 secrétaire : M. PIED Jean Charles

Le Président propose les candidatures suivantes :

Vice-présidents :

- 1<sup>er</sup> vice-président : M. BEALU Norbert
- 2<sup>ème</sup> vice-président : Mme TRAVERS Marie Françoise
- 3<sup>ème</sup> vice-président : M. FERJOU Claude
- 4<sup>ème</sup> vice-président : M. DIEUMEGARD Jacques
- 5<sup>ème</sup> vice-président : M. RENOU Christian
- 6<sup>ème</sup> vice-président : M. AUBIN Claude
- 7<sup>ème</sup> vice-président : M. BONNEAU Jean Claude

Membres du bureau :

- M. POUPIN Pierre
- M. PRINCAY Jacky
- Mme. JEAN BAPTISTE Colette
- M. DECOUT Francis
- M. DENIS Luc
- M. BERNIER Jean Michel
- M. COIFFARD Jean François

Aucune autre candidature n'ayant été formulée,

Il a été procédé au vote et à l'ouverture des scrutins successifs et individuels.

L'élection individuelle de chaque membre s'est effectuée et, au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

VICE-PRESIDENTS :

**1<sup>er</sup> vice-président : M. BEALU Norbert**

Suffr exp.: 50 Voix pour : 47 Bul Blc : 2 Nuls : 0 ; M. GRELLIER reçoit 1 voix.

**2<sup>ème</sup> vice-président : Mme TRAVERS Marie Françoise**

Suffr exp.: 50 Voix pour : 47 Bul Blc : 3 Nuls : 0

**3<sup>ème</sup> vice-président : M. FERGOU Claude**  
Suffr exp.: 50    Voix pour : 50    Bul Blc : 0    Nuls : 0

**4<sup>ème</sup> vice-président : M. DIEU MEGARD Jacques**  
Suffr exp.: 50    Voix pour : 49    Bul Blc : 1    Nuls : 0

**5<sup>ème</sup> vice-président : M. RENOUEU Christian**  
Suffr exp.: 50    Voix pour : 49    Bul Blc : 1    Nuls : 0

**6<sup>ème</sup> vice-président : M. AUBIN Claude**  
Suffr exp.: 50    Voix pour : 49    Bul Blc : 1    Nuls : 0

**7<sup>ème</sup> vice-président : M. BONNEAU Jean Claude**  
Suffr exp.: 50    Voix pour : 47    Bul Blc : 1    Nuls : 2

#### **MEMBRES :**

|                                  |                |                |             |            |
|----------------------------------|----------------|----------------|-------------|------------|
| <b>M. POUPIN Pierre</b>          | Suffr exp.: 50 | Voix pour : 48 | Bul Blc : 2 | Nuls : 0   |
| <b>M. PRINCAY Jacky</b>          | Suffr exp.: 50 | Voix pour : 48 | Bul Blc : 2 | Nuls : 0   |
| <b>Mme JEAN BAPTISTE Colette</b> | Suffr exp.: 50 | Voix pour : 48 | Bul Blc : 2 | Nuls : 0   |
| <b>M. DECOU Francis</b>          | Suffr exp.: 50 | Voix pour : 48 | Bul Blc : 2 | Nuls : 0   |
| <b>M. DENIS Luc</b>              | Suffr exp.: 50 | Voix pour : 48 | Bul Blc : 2 | Nuls : 0   |
| <b>M. BERNIER Jean Michel</b>    | Suffr exp.: 49 | Voix pour : 47 | Bul Blc : 2 | Nuls : 0   |
| <b>M. COIFFARD Jean François</b> | Suffr exp.: 50 | Voix pour : 46 | Bul Blc : 2 | Nuls : 0 ; |

M. NOCQUET Alain, délégué du Sictom de Loubeau a recueilli 2 voix.

Le bureau Syndical est déclaré installé.

*Délibération n°ADDé141005-AA2*

#### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - CONSTITUTION**

L'article 22 du Code des Marchés Publics dispose :

*« Lorsqu'il s'agit d'un Syndicat Mixte, la commission d'appel d'offres est constituée par le Président ou son représentant et par cinq membres du Comité Syndical, élus par le Comité à la représentation proportionnelle au plus fort reste. »*

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ».

En conséquence, il vous est proposé de créer la commission d'appel d'offres et de désigner ses membres par vote à bulletin secret.

Ont été proclamés élus :

##### Titulaires

- M. POUPIN Pierre
- M. BONNEAU Jean Claude
- M. COUSIN Guy
- M. GIRARD René
- Mme VERGNAUD Renée

##### Président

- M. ROULLEAU Claude

##### Suppléants

- M. HEURTEUBISE Michel
- Mme REGNIER Dominique
- M. VERGNAULT Jannick
- M. PRINCAY Jacky
- M. DENIS Luc

##### Suppléant du Président

- M. BEALU Norbert

LE COMITE SYNDICAL ADOPTE

*Délibération n°ADDé141005-AA5*

Pris par d'autres obligations, Monsieur Jean GRELLIER quitte l'assemblée syndicale. Le nombre de votants est donc de 49.

## **DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT**

Monsieur le Président expose :

En application de l'article 9 des statuts et des articles L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délégation du Comité Syndical, le Président est chargé d'exécuter les décisions du comité syndical et du bureau. Lors de chaque réunion du Bureau et du Comité Syndical, le Président rend compte des travaux et décisions.

Afin de faciliter le fonctionnement de l'administration du SMITED, je vous propose d'accorder des délégations au Président afin qu'il puisse exécuter les décisions du conseil syndical et, en particulier :

1° De conserver et d'administrer les propriétés du syndicat et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits ;

2° De gérer les revenus, de surveiller les services et la comptabilité syndicale;

3° De préparer et proposer le budget et ordonnancer les dépenses de les imputer en section d'investissement conformément à chacune des délibérations expresses de l'assemblée pour les dépenses d'équipement afférentes à des biens meubles ne figurant pas sur les listes et d'une valeur inférieure à un seuil fixés par arrêté des ministres en charge des finances et des collectivités locales ;

4° De diriger les travaux commandés par le syndicat ;

5° De souscrire les marchés, de passer les baux des biens et les adjudications des travaux syndicaux dans les formes établies par les lois et règlements intérieurs;

6° De passer dans les mêmes formes les actes de vente, échange, partage, acceptation de dons ou legs, acquisition, transaction, lorsque ces actes ont été autorisés conformément aux dispositions du présent code ;

8° De représenter le syndicat en justice soit en demandant, soit en défendant et d'intenter tous recours en justice pour défendre les intérêts du syndicat ;

9° De procéder à la signature de tout acte consécutif à la bonne exécution des marchés il aura préalablement signé par lui conformément aux dispositions 5° ci-dessus ;

10° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés syndicales utilisées par les services publics syndicaux;

11° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du code de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

12° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée et en respect des dispositions du règlement intérieur voté le 24 juin 2005 dès lors que les crédits sont inscrits au budget ;

13° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

14° De passer les contrats d'assurance ;

15° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services syndicaux ;

16° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

17° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

18° D'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil syndical ;

19° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux dans la limite fixée par le conseil syndical ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil syndical ;

Le Président est autorisé à subdéléguer aux vices présidents cette délégation d'attribution.

LE COMITE SYNDICAL ADOPTE

*Délibération n°ADDé141005-AA3*

### **DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU**

En application de l'article 9 des statuts et de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau peut exercer par délégation du Comité Syndical une partie des fonctions délibératives de ce dernier. Lors de chaque réunion du Comité, le Président rend compte des travaux et décisions du Bureau.

Afin de faciliter le fonctionnement de l'administration du SMITED, je vous propose d'accorder des délégations au Bureau afin qu'il puisse prendre toute décision en matière de fonctionnement courant du syndicat et de mise en oeuvre des orientations préalablement définies par l'assemblée syndicale, à l'exception des attributions exclusives de l'assemblée syndicale prévues à l'art L 5211-10 du CGCT et ci-dessous rappelées :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

A l'exclusion des points ci-dessus rappelés, le bureau aura délégation pour tout ce qui concerne l'administration du syndicat et prendre les décisions afférentes.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

LE COMITE SYNDICAL ADOPTE

*Délibération n°ADDé141005-AA4*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 12h30.

Le Président du SMITED  
Claude ROULLEAU

Le Secrétaire de séance  
Jean-Charles PIED